

AMAP Vigneux de Bretagne - Œufs

Contrat de Septembre 2021 à Octobre 2022

Les contractants

Le producteur

Sébastien et Ramzi
La ferme de la Joue
LA JOUE
44360 Vigneux de Bretagne



Nom de la famille :

Adresse :

N°de tél fixe :

N°de tél mobile :

Adresse email :

Le consommateur

Notre AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs d'une AMAP sont, entre autres, de:

- maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
- mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
- permettre à des consommateurs d'acheter des produits d'alimentation de qualité à un prix juste, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits.

La période de distribution est de 12 mois, à raison d'une distribution toutes les 2 semaines. Il y aura 26 distributions .

La première distribution aura lieu le 28/09/21 et la dernière le 06/09/22

Les engagements du producteur

- Je m'engage à livrer **chaque quinzaine** les œufs commandés par les consommateurs.
- Les aléas de production peuvent engendrer des surplus ou des manques d'œufs à certaines périodes. Les quantités livrées sont comptabilisées afin d'assurer l'engagement contractuel en moyenne sur la saison.
- Je m'engage à fournir, le plus possible, des œufs de taille moyenne. Cependant, la taille varie selon les périodes. Vous aurez donc parfois de petits œufs, compensés par des périodes où les œufs sont plus gros que la moyenne
- Je m'engage à fournir des produits de qualité, en toute transparence et dans le respect de la réglementation et du bon sens, dans un souci de préserver au maximum l'environnement. **Les œufs sont certifiés «BIO» par Veritas.** Les poules, les aliments sont bios, locaux car à 50 / 60 % les céréales sont produites sur place, le reste vient de France (le + loin vient du Sud de la France) et le «bien-être animal» est respecté (espace, pondoirs, abreuvoirs...). Les terres de production sont certifiées «BIO» FRBIO10.

Les engagements du consommateur

- Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies, parties intégrantes de l'agriculture, peuvent nuire à la récolte. Inversement de bonnes conditions de culture ou météorologiques peuvent augmenter la production. En devenant signataire, j'accepte de partager les risques et les bénéfices de la production.
- J'ai pris connaissance du fonctionnement de l'association et du règlement intérieur, et je m'engage à en respecter les principes. Pour tout contrat, une adhésion à l'AMAP est due, dont le prix est fixé chaque année par l'Assemblée générale (5 euros cette année).
- Je viens remplir mon panier au local de distribution **tous les 15 jours le mardi entre 18h30 et 19h30**, ce qui me permet de mieux connaître notre agriculteur partenaire.
- Pour récupérer mes œufs, je viens avec ma boîte afin d'éviter la surconsommation d'emballages.

· Quand je ne peux pas venir chercher mon panier, je trouve quelqu'un qui soit prêt à le prendre et à émarginer à ma place.

· **Si je suis absent, sans avoir prévenu, alors j'accepte que mon panier soit mis à disposition de l'équipe responsable de la distribution à l'issue de celle-ci, soit dès 19h30. Aucun remboursement ne sera effectué.**

· J'accepte d'effectuer, durant la période du contrat, 2 permanences sur le lieu de distribution (18h15/19h45).

· Une rupture anticipée du contrat peut être envisagée pour des situations exceptionnelles : difficultés financières du consommateur, problèmes d'exploitation de l'agriculteur (perte de foncier, catastrophe naturelle très importante, etc..)non respect des engagements contractuels, déménagement d'un consomm'acteur. Le consommateur sera remboursé au prorata.

Cocher le contrat choisi	Nombres d'oeufs	PRIX	Nombres de distributions	TOTAL	Paiement en 1 chèque	Paiement en 2 chèques	Paiement en 3 chèques
	6	2,30 €	X 26	59,80 €			
	12	4,50 €	X 26	117,00 €			
	18	6,70 €	X 26	174,20 €			
	24	8,90 €	X 26	231,40 €			

ENCAISSEMENT DES CHÈQUES

Chèque n°1 : mi-octobre 2021

Chèque n°2 : mi-janvier 2022

Chèque n°3 : mi-avril 2022

Le ou les chèques sont remplis à la signature du contrat, **à l'ordre de » Gaec la ferme de la Joue ».**

Les contrats sont à envoyer de préférence par mail : natcha44@yahoo.fr

Fait à Vigneux de Bretagne, le

Signature consommateur :

Signature producteur :

**EN SIGNANT CE CONTRAT,
JE M'ENGAGE À EFFECTUER AU MINIMUM 2 PERMANENCES DANS L'ANNÉE
ET À PAYER MA COTISATION DE 5 €.**